



## Édito

Ce numéro est l'occasion de présenter aux nouveaux élus, comme à tous les acteurs de l'eau du territoire Drac-Romanche, le chemin parcouru depuis la mise en place de la CLE en 2002, l'adoption du SAGE en 2007 puis la mise en œuvre d'outils complémentaires opérationnels (contrats de rivières, réserve naturelle régionale, etc.) pour parvenir à une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur ce territoire.

La CLE est une institution qui a su trouver sa place dans un paysage institutionnel déjà très peuplé. L'objectif partagé de la CLE – sa condition de crédibilité et l'utilité de l'implication de tous les acteurs dans ses travaux – est d'aller vers la coordination des acteurs en général et des politiques publiques en particulier. C'est un travail au quotidien notamment dans un contexte réglementaire en perpétuelle évolution.

La recherche d'une solution pour la remise en eau du Drac aval est – on l'a déjà dit – une priorité. Avec en toile de fond l'objectif de régler les conflits entre producteurs d'électricité, producteurs d'eau potable et autres usagers du territoire.

*Charles Galvin*

*Président de la CLE du Drac et de la Romanche*

**ÉLUS, ENGAGEZ-VOUS POUR LA GESTION DE VOTRE EAU** P 2

**CONFÉRENCE DU DÉPUTÉ M. LESAGE À FONTAINE** P 5

**DOSSIER** P 6

Remise en eau du Drac, un projet important

**CONTRAT DE RIVIÈRES DRAC ISÉROIS** P 8

**RNR DES ISLES DU DRAC** P 10

**CONTRAT DE RIVIÈRE ROMANCHE** P 12

**ACTUALITÉS** P 14

# ÉLUS, ENGAGEZ-VOUS POUR LA

## TRAVAILLER ENSEMBLE, UNE PRIORITÉ

### En Drac-Romanche, il y a beaucoup à faire...

- poursuivre les efforts pour lutter contre la pollution afin d'améliorer la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines,
- préserver et sécuriser les ressources en eau potable pour les populations actuelles mais également pour les générations futures,
- améliorer le partage de l'eau par une gestion équilibrée de la ressource,
- préserver et restaurer les milieux aquatiques,
- améliorer la prévention du risque inondation,
- mieux prendre en compte l'eau dans les projets d'aménagement du territoire,
- réfléchir aux adaptations au changement climatique.

### La CLE, un lieu de concertation original dédié à l'eau

Créée en 2002 par Arrêté Préfectoral, la CLE est composée de 72 membres répartis en 3 collèges : les élus (au moins 50%), les usagers de l'eau (EDF, industriels, naturalistes, kayakistes, pêcheurs, agriculteurs, gestionnaires de digues, consommateurs... (au moins 25%) et les services de l'État (au plus 25%). La CLE a été

partiellement renouvelée en 2014 à la suite des élections municipales.

Elle est présidée par Charles Galvin, vice-président du Conseil général de l'Isère, et s'appuie sur un secrétariat technique de 3 personnes.

**Charge de travail pour les membres de la CLE : 3-4 réunions par an**

### Le Bureau de la CLE

Le bureau de la CLE est composé d'une vingtaine de membres – des élus, des usagers et de représentants

des services de l'État. Il suit les principales études et travaux mis en route sur décision de la CLE. Il émet, des avis sur les dossiers loi sur l'eau et ICPE et conduit le travail de conciliation des impératifs liés à l'eau et ceux liés à l'aménagement du territoire.

**Charge de travail pour les membres du Bureau : 8-10 réunions par an**

## LE CONTEXTE DE LA GESTION DE L'EAU

Le SAGE, véritable projet politique pour une bonne gestion de l'eau en Drac-Romanche a une portée réglementaire, et tient compte des dispositifs réglementaires à des échelles plus vastes.

UNION EUROPÉENNE - Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE)

COMITÉ DE BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE  
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE)

CLE - Schéma Aménagement et de Gestion des eaux  
du Drac et de la Romanche (SAGE)

### COMITÉS DE RIVIÈRE

Contrat de rivières  
Drac isérois

Contrat de rivière  
Romanche



**Charles Galvin**

Président de la CLE Drac-Romanche, Conseiller général de l'Isère



**Luc Puissat**

Président du SIGREDA et du Contrat de rivières Drac isérois, Vice-Président à la METRO, Maire de Miribel-Lanchâtre



**Gilles Strappazon**

Président du Contrat de rivière Romanche, Conseiller général de l'Isère, Maire de Saint-Barthélemy de Séchillienne

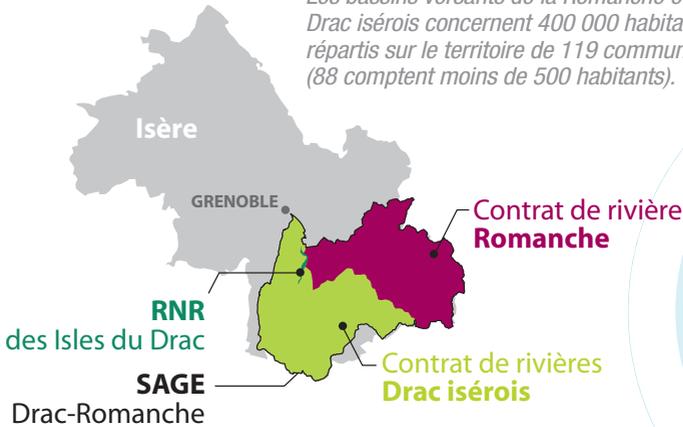


**Corinne Bernard**

Présidente de la RNR des Isles du Drac, Conseillère Régionale, adjointe au Maire de Grenoble

# GESTION DE VOTRE EAU !

Les bassins versants de la Romanche et du Drac isérois concernent 400 000 habitants répartis sur le territoire de 119 communes (88 comptent moins de 500 habitants).



## UN DOCUMENT À PORTÉE RÉGLEMENTAIRE

### La CLE a élaboré le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Drac et de la Romanche.

Ce document, voté à l'unanimité en 2007, est un document de planification qui fixe des règles pour une bonne gestion de l'eau. Ces règles ont un caractère contraignant pour les collectivités, l'administration et les usagers. Il est également opposable aux tiers. Il est actuellement en cours de révision pour intégrer de nouveaux enjeux.

Il se traduit par la mise en œuvre de 2 contrats de rivières : un pour le Drac porté par le SIGREDA et un pour la Romanche porté par le SACO.

Il a également donné naissance à la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Isles du Drac.

### Des avis sollicités par le Préfet de l'Isère sur tout aménagement ayant un impact sur l'eau

Depuis le vote du SAGE, le Président de la CLE est sollicité par le Préfet dans

le cadre des autorisations délivrées par l'État pour toutes les actions d'aménagement ou d'exploitation industrielle ayant un impact sur l'eau. Le Bureau de la CLE élabore des avis « eau et aménagement sur territoire » après organisation de débats en Bureau de CLE pour trouver l'équilibre entre protection de la ressource en eau et développement local. A ce jour, c'est une cinquantaine d'avis qui ont été émis.



**Aurélie Campoy**  
Animatrice de la CLE



**Emilie Vincent**  
Directrice du Sigreda et chargée de mission du contrat de rivières



**Fabien Bourgeois**  
Technicien SPANC



**Jessica Bruggemann**  
Conservatrice de la RNR



**Jérôme Dufreche**  
Garde technicien



**Floriane Dybul**  
Chargée de mission CLE



**Dorian Obry**  
Technicien de rivière



**Pascale Beaugrand**  
Administration Comptabilité



**Xavier Pasquier**  
Garde animateur



**Sylvie Garcia-Bariani**  
Administration Comptabilité (mi-temps RNR)



**Sylvie Garcia-Bariani**  
Administration Comptabilité (mi-temps CLE)



**Sébastien Besson**  
chargé de mission du contrat de rivières



**Maud Balme-Debionne**  
Chargée de mission



**Lucille Delacour**  
Technicienne de rivière

VOS INTERLOCUTEURS

# UN LIEU DE MÉDIATION ET DE CONCERTATION POUR LA GESTION DE L'EAU

*La CLE accompagne depuis 2003 de nombreuses collectivités recherchant une meilleure maîtrise de leur gestion de l'eau, les aidant parfois à apaiser un contexte local conflictuel.*

**La CLE a notamment facilité quelques décisions marquantes et accompagné leur mise en œuvre :**

- **création de syndicats d'assainissement** pour palier le manque de stations d'épuration et résoudre les problèmes de qualité d'eau :
  - syndicat d'assainissement de la Jonche (2007) avec création d'une station de 11 000 équivalents habitants (2008/2012),
  - syndicat du Ruisseau de Vaulx (2005) avec création d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration de 6 000 Eh (2009/2013),
  - définition du Schéma de gestion et de restauration des lacs de Laffrey et Petichet (2005/2006) et poursuite de l'accompagnement des collectivités pour sa mise en œuvre (2007/2010) au travers du SIALLP ;
- **engagement de 2 contrats de rivière**, outil contractuel, permettant le traitement effectif des eaux usées, la sécurisation de l'eau potable, la préservation et la restauration des milieux aquatiques par la planification des dépenses et

l'organisation de la solidarité financière entre l'amont et l'aval... :

- contrat de rivières Drac présidé par Luc Puissat, Maire de Miribel-Lanchâtre, Vice-Président de la METRO et Président du SIGREDA,
- contrat de rivière Romanche présidé par Gilles Strappazon, Maire de Saint Barthélémy de Séchilienne, Conseiller général.
- **renforcement de la coordination des acteurs publics pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable** de l'agglomération grenobloise ;
- **membre fondateur de la Communauté de l'eau potable** de la Région Urbaine Grenobloise, volet « Eau » du SCoT (dès 2007) ;
- **charte de conciliation des usages** (pêche, sports d'eaux vives) sur la Bonne (2007) ;
- **convention de marnage entre EDF et les communes d'Oz et Allemont** pour l'optimisation du fonctionnement de l'aménagement hydroélectrique de Grand Maison avec contreparties touristiques (2007) ;
- **convention de secours entre EDF et le SIERG** (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise) à partir du lac Mort (2007 et 2009) ;

- **élaboration à partir de 2005 et mise en œuvre du Schéma de remise en eau du Drac aval** (asséché près de 300 jours par an sur 5 km depuis 40 ans) pour la sécurisation active du site et pour la gestion des milieux naturels qui s'est traduit par création en juillet 2009 de la Réserve naturelle des Isles du Drac présidée par Corinne Bernard, Conseillère régionale (cf. p 6-7) ;
- **réalisation d'un schéma de conciliation de la production de neige de culture avec la ressource, les milieux et les autres usages** par domaine skiable (2009-2012), démarche pilote au niveau national, en lien étroit avec la DIACT et le Comité de Massif (2009/2012), élargie à l'ensemble des stations iséroises de Belledonne, Chartreuse et du Vercors ;
- **lutte contre la pollution par les substances dangereuses** en partenariat avec les industriels dans les nappes en aval des plates-formes chimiques des basses vallées du Drac et de la Romanche et en réalisant un **inventaire des anciennes décharges** pour définir un programme de réhabilitations prioritaires (2009) ;
- **démarche de préservation des zones humides** via des recensements communaux pour inscription et classement dans le PLU des communes (depuis 2009) ;
- **convention organisant la sélection de projets liés à l'eau bénéficiant de l'aide d'EDF** (Unité de Production Alpes, 1,5 million € alloués à 50 projets de 2011 à 2013, 500 000 € supplémentaires d'ici 2016 grâce au renouvellement de la convention en 2013).





^ De gauche à droite : Yannick Boullard, ancien maire de Fontaine, Michel Lesage, député des Côtes-d'Armor, Charles Galvin, président de la CLE Drac-Romanche et vice-président du conseil général de l'Isère, Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère.

## CONFÉRENCE DU DÉPUTÉ MICHEL LESAGE

### À FONTAINE



*Michel Lesage, député des Côtes-d'Armor, s'était vu confier en 2013 par l'ancien Premier ministre Jean-Marc Ayrault une mission d'évaluation de la politique de l'eau afin de proposer de nouveaux modes d'intervention dans les territoires et de définir les priorités d'action pour le prochain cycle de gestion de la directive cadre sur l'eau (2016-2021). La présentation de son rapport, organisée par la CLE Drac-Romanche fin 2013 à Fontaine a réuni près de 90 élus et acteurs de l'eau.*



#### **Le constat de Michel Lesage : une situation inquiétante**

Le rapport dresse une situation inquiétante de la gestion de l'eau en France. Les défis sont considérables : disponibilité, qualité, régulation des prélèvements et des conflits d'usage, protection des milieux aquatiques... mais aussi réchauffement climatique, inondations, sécheresse ou encore accès à l'eau pour tous. Le modèle français de gestion de l'eau inventé il y a plus d'un demi-siècle, s'il a permis des avancées, a aujourd'hui atteint ses limites. Comme l'ont souligné le Conseil d'État et la Cour des comptes, il ne permettra pas de rétablir une qualité satisfaisante des

milieux aquatiques en 2015, exigée par la directive-cadre sur l'eau (DCE) d'octobre 2000.

#### **12 orientations, 70 propositions et un « big bang » territorial**

Le rapport préconise l'évolution de notre modèle économique de financement de l'eau et la création d'une autorité nationale de l'Eau indépendante de tout lobbying, à l'image de ce qui existe dans d'autres secteurs économiques. Autre proposition, la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'eau qui s'appuie sur les collectivités territoriales. L'action publique ne s'intéresserait plus uniquement à la fourniture d'eau

potable et à l'assainissement que l'on désigne généralement par le terme « petit cycle de l'eau », mais également au « grand cycle de l'eau » recouvrant la gestion des rivières, des plans d'eau et zones humides et la gestion des inondations, qui ne peut être appréhendé que d'amont en aval, à l'échelle d'un bassin versant.

L'intégralité du rapport est disponible sur les sites [www.drac-romanche.com](http://www.drac-romanche.com) et <http://www.gouvernement.fr>



^ Le Drac au droit du Puits PR4 de la Régie des Eaux de Grenoble



^ Les Isles du Drac à Vif

# LA REMISE EN EAU DU DRAC

## UN PROJET IMPORTANT

## POUR LE TERRITOIRE DRAC-ROMANCHE

*Le Drac est asséché sur 4 km plus de 300 jours par an sur la portion située entre la Rivoire, en aval du barrage de Notre-Dame-de-Commiers, et la confluence avec la Romanche à Champ-sur-Drac. Le projet de restauration de la continuité hydraulique de la rivière anime le territoire depuis le début des années 90. Des étapes importantes ont été franchies durant 2013, aboutissant à un protocole d'essais de remise en eau satisfaisant les exigences de sécurité de la SPL Eau de Grenoble et la ville de Grenoble. Ce protocole a été présenté le 20 juin 2013 au Préfet de l'Isère et entériné par chaque instance début 2014. Sa mise en œuvre vient de commencer avec le lancement des premiers marchés publics.*

Un groupe technique composé de la Régie des Eaux de Grenoble (qui est substituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par la Société Publique Locale « Eau de Grenoble »), de la Ville de Grenoble, de l'Agence Régionale de la Santé, de la Direction Départementale des Territoires, DREAL (Direction Régionale Environnement de l'Aménagement et du Logement) d'EDF, de la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau et la Réserve Naturelle s'est réuni 12 fois sous l'égide de la CLE entre juin 2012 et octobre 2013. Son objectif : établir un protocole de suivi des essais de remise en eau du Drac permettant

de s'assurer que l'augmentation des débits à 5,5m<sup>3</sup>/s ne remet pas en cause la qualité de l'eau potable de Grenoble.

### Trois phases d'essais réparties sur environ 15 mois

- **Phase I** consacrée à la mise en place des différents équipements de mesure (installation de nouveaux piézomètres supplémentaires, installation d'échelles limnimétriques supplémentaires, etc.).
- **Phase II** de suivi des essais « à blanc », c'est-à-dire avec un débit du Drac à 3m<sup>3</sup>/s qui constitue les conditions actuelles d'exploitation

### Repères

**2003** : tests grandeur nature pour définir le débit nécessaire au rétablissement de la continuité hydraulique entre Drac et Romanche

**2007** : rédaction d'un schéma de remise en eau du Drac qui fixe à 5.5m<sup>3</sup>/s le débit souhaité (le débit actuel est de 1.5m<sup>3</sup>/s)

**2009** : création de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac, outil de mise en œuvre du schéma de remise en eau du Drac

**2010** : la Ville de Grenoble et la SPL Eau de Grenoble s'inquiètent de l'impact potentiel de la remise en eau sur la qualité des eaux souterraines pompées aux puits PR4, situé dans la bande active du lit du Drac

**2011** : fin des travaux de construction de la microcentrale de Notre Dame de Commiers pour turbiner le nouveau débit à 5,5 m<sup>3</sup>/s

**2011 et 2012** : deux études portées par la CLE apportent des éléments favorables à la remise en eau

**2011** : nomination d'un hydrogéologue agréé par la préfecture

**2012** : l'hydrogéologue agréé émet un avis favorable à la remise en eau mais préconise la réalisation d'essais grandeur nature

**Juin 2012** : début de la rédaction du protocole d'essais destiné à encadrer les tests grandeur nature

**Fin 2013** : validation par tous les acteurs du protocole de suivi des essais et de son plan de financement

hydroélectrique au barrage de Notre-Dame de Commiers et les conditions d'exploitation actuelles du puits PR4. Cette phase, qui a pour objectif de caractériser un état initial, comprendra l'installation des sondes de mesures, la réalisation de prélèvements et d'analyses sur la qualité de l'eau, etc.

- **Phase III** de suivi des essais avec remise en eau du Drac, c'est-à-dire avec un débit du Drac à 5,5m<sup>3</sup>/s, permettant la connexion hydraulique entre le Drac et son affluent, la Romanche. Durant cette phase, les conditions de pompage au puits PR4 seront strictement identiques à celles de la phase II, mais l'eau provenant du puits PR4 ne sera pas distribuée. Elle sera rejetée dans le Drac, à l'aval du site des Molots. Pour ce faire, une installation provisoire de pompage et de refoulement sera installée.

La Phase II et la Phase III possèdent les mêmes paramètres d'analyse afin de pouvoir comparer les résultats et de permettre d'évaluer l'impact de la remise en eau du Drac.

### **Le projet nécessite une gouvernance forte**

Trois instances de gouvernance assurent la mise en œuvre du protocole :

- Un Comité de Pilotage qui aura un rôle d'arbitrage et de décision, composé du Préfet, du Maire de Grenoble (et/ou son opérateur), du Président de la CLE, de la Présidente de la RNR, du Président du SIGREDA, du Directeur (ou son représentant) de l'Agence de l'Eau et du représentant de la Région Rhône-Alpes.

- Un Groupe Technique composé des représentants techniques du Comité de Pilotage auxquels s'ajoutent des représentants d'EDF et des industriels du secteur des Molots, qui réalisent déjà un suivi de la nappe alluviale du Drac. Ce groupe dont l'animation est assurée par la CLE est chargé du pilotage technique de la mise en œuvre du protocole.

- Une Cellule Opérationnelle composée de la CLE et de la Ville de Grenoble (et/ou son opérateur) en lien si nécessaire avec l'ARS pour assurer un suivi des essais en « temps réel ».

La validation finale appartient au Préfet de l'Isère.

### **Les Maîtrises d'Ouvrages sont assurées par la CLE et la Ville de Grenoble**

- La CLE assure la maîtrise d'ouvrage du suivi analytique défini au protocole (Phase II et Phase III) et la coordination générale ;

- La Ville de Grenoble (et/ou son opérateur) assurent la maîtrise d'ouvrage de l'instrumentation du site (Phase I) et du dispositif de pompage (Phase III).

### **Le coût total estimé du protocole s'élève à 972 318 € TTC.**

Le financement sera réparti entre la Région Rhône-Alpes (29%), l'Agence de l'Eau (38%), la CLE (21%), la Ville de Grenoble (12%).

### **Une mise en œuvre imminente**

Suite à sa validation par toutes les parties, la mise en œuvre du protocole a débuté courant été 2014. Les consultations pour les premiers marchés publics sont en cours. L'instrumentation prévue en phase 1 devrait être mise en place à partir début 2015, ce qui conduira à réaliser les essais grandeur nature 2<sup>e</sup> semestre 2015. La décision finale quant à la remise en eau définitive interviendra dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2016 si toutes les étapes se déroulent correctement.



## **Le Rôle historique de la CLE Drac-Romanche dans le projet**

La démarche amorcée dans les années 90 avec tous les acteurs concernés est portée depuis le début des années 2000 par la CLE, un « parlement local de l'Eau » rassemblant des représentants des collectivités, des usagers et des services de l'État.

Le SAGE, document à portée réglementaire, a été élaboré par la CLE et voté à l'unanimité en 2007. Parmi ses ambitions et objectifs pour le territoire, il prévoit de :

- remettre en eau le secteur asséché du Drac, organiser l'espace et les milieux, maîtriser la fréquentation sur le site pour assurer la sécurité des personnes (ambitions n°4 et 5) :
- améliorer le potentiel écologique et piscicole sur le Drac Aval en restaurant la continuité hydraulique du Drac et maîtrisant la fréquentation (objectif 23)
- tout en garantissant la pérennité de la qualité et la quantité des ressources patrimoniales (ambition 3), et en particulier
- les conditions hydrauliques nécessaires à l'alimentation pérenne des nappes exploitées ou destinées à l'AEP notamment en conciliant avec l'usage hydroélectrique (objectif 12)
- préserver les périmètres de protections de l'AEP de l'urbanisation grandissante, etc... (objectif 13)

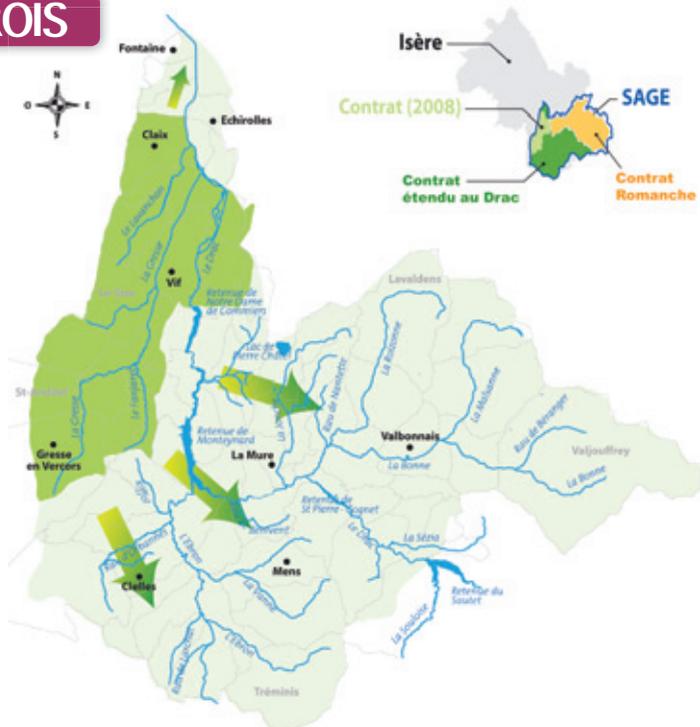
< Instrumentation du site durant le protocole d'essai : 9 échelles limnimétriques et 12 piézomètres supplémentaires

# DE 15 À 72 COMMUNES,

## VERS UN CONTRAT DE RIVIÈRES

### ÉTENDU AU DRAC ISÉROIS

*Singulière aventure que celle du contrat de rivières de la Gresse, du Lavanchon et du Drac aval. Initié en 2005 autour de 15 communes impliquées et approuvé en 2008 il est pressenti dès son origine comme un futur « grand » contrat de rivières appelé à rassembler toutes les communes du Drac isérois. Son syndicat intercommunal créé pour porter ce contrat, le SIGREDA, connaît le même destin. A partir 2009, son périmètre s'étend pour atteindre progressivement 72 communes. Il devient la structure porteuse de la CLE Drac-Romanche et le gestionnaire de la Réserve Naturelle des Isles du Drac.*



**Un « petit contrat » de rivières mais de grands résultats obtenus entre 2008 et 2013**

Ce contrat a été lancé en effet par anticipation au vote

du SAGE et sur un petit périmètre pour répondre à une très forte demande locale et pour commencer à forger, avec des élus déterminés, une gestion de l'eau et de la rivière sur le territoire. Résultant d'un partenariat entre le SIGREDA et le Syndicat Intercommunal du Lavanchon, il regroupe les communes des bassins versants de la Gresse, du Lavanchon et du Drac aval, soit un territoire de 254 km<sup>2</sup> pour 37 000 habitants. Des petites

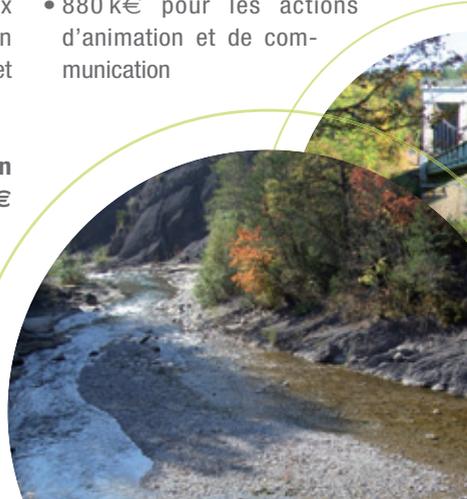
communes du Vercors à celles de l'agglomération grenobloise, ce secteur présente d'importantes hétérogénéités.

Le périmètre de ce 1<sup>er</sup> contrat de rivières était le résultat d'un compromis technique et politique pour la mise en œuvre d'une gestion coordonnée et cohérente de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il correspondait à un périmètre d'enjeux communs forts et de mobilisation des acteurs locaux.

**Ce contrat portait sur un programme de travaux de 37,5 M€ réparti de la manière suivante :**

- 15,8 M€ pour les actions de lutte contre la pollution et d'amélioration de la qualité des eaux

- 6,4 M€ pour les actions de restauration des milieux aquatiques et gestion de la végétation
- 2,55 M€ pour les actions de prévention des inondations contre l'érosion des berges et lutte contre les crues
- 11,9 M€ pour les actions en matière d'eau potable
- 880 k€ pour les actions d'animation et de communication





< Les locaux du SIGREDA à Vif

### Dès 2009, extension du périmètre du contrat et des compétences du SIGREDA

Conformément à la demande de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Eau lors de l'agrément de la candidature et du dossier définitif, le SIGREDA a travaillé fin 2008, dès le contrat signé et début 2009 à l'extension du contrat de rivières à l'ensemble du bassin versant du Drac dans sa partie iséroise.

C'est avec l'appui des actions enclenchées dans le cadre du contrat de rivières Gresse Lavanchon et Drac aval, sorte de vitrine et après une importante phase d'information auprès des élus, qu'en avril 2009, le comité syndical du SIGREDA a validé l'adhésion de 49 nouvelles communes au sein de la structure porteuse et de la démarche de contrat de rivières du Drac. Depuis 2010, ce sont encore 10 nouvelles communes qui ont souhaité rejoindre le SIGREDA et la démarche du contrat de rivières. Le SIGREDA compte à ce jour 72 communes engagées dans la démarche du contrat de rivières du Drac. Les études préalables touchent

à leur fin et le dossier définitif regroupant un contrat de rivières pour l'intégralité des communes et du périmètre du SIGREDA pourra être constitué dans les prochains mois.

Pour mettre en œuvre cette exten-

sion, le SIGREDA s'est également structuré avec le recrutement de chargés de missions pour accompagner les communes sur les études et les travaux en rivières, ainsi que sur les études, les travaux et l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement. Enfin pour répondre aux besoins des communes, le SIGREDA a pris la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

### Une étude bilan du petit contrat avant de passer à la mise en œuvre du grand contrat

A la demande des financeurs, le SIGREDA a réalisé début 2014 une étude bilan sur le fonctionnement et la mise en œuvre du petit contrat. Les objectifs de cette étude : hiérarchiser les enjeux du bassin versant sur le grand périmètre, proposer des objectifs stratégiques à atteindre, préciser le contour du futur contrat (thématiques, partenaires, grandes masses financières, calendrier, liens et cohérence avec le SAGE, la RNR et le contexte réglementaire, DCE et SDAGE notamment).

L'étude a permis de définir des éléments sur les moyens humains, administratifs, techniques et financiers à mettre en place, de proposer des méthodes de travail pour optimiser la gouvernance, le pilotage et d'animation de la démarche, et les instances de concertation et de décision du futur contrat : groupes de travail, comité de pilotage, comité de rivière ou CLE...



< La Bonne et l'Ebron, deux affluents du Drac

## Chronologie

**2004-2005** : lancement par la CLE d'une étude d'opportunité pour le choix d'un outil de gestion concertée de la ressource en eau

**2005** : Dossier Sommaire de Candidature de contrat de rivières

**2005** : création du SIGREDA (12 communes), outil de portage du contrat de rivières, associé par convention au Syndicat Intercommunal du Lavanchon (3 communes)

**2006** : élargissement des compétences du SIGREDA au SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif

**2008** : validation du programme d'actions du contrat de rivières de la Gresse, du Lavanchon et du Drac aval par le Comité de bassin Rhône-Méditerranée et la Région Rhône-Alpes

**2009** : adhésion au SIGREDA à la démarche de contrat de rivières de 49 nouvelles communes, puis de 10 communes additionnelles

**2009** : le SIGREDA devient structure gestionnaire de la RNR des Isles du Drac

**2009** : le SIGREDA devient structure porteuse de la CLE Drac-Romanche

**2008-2013** : période de travaux et études en vue de l'élaboration d'un contrat de rivières élargi à 71 communes

**2014** : étude bilan et préparatoire au contrat de rivières du Drac isérois

**2014** : demande d'adhésion de la commune de Prunières portant le nombre de communes adhérentes à 72.



*La Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac a été créée le 8 juillet 2009 par la Région Rhône Alpes, sous l'impulsion des acteurs locaux. Elle s'étend au sud de Grenoble entre le barrage EDF de Notre Dame de Commiers et le pont Lesdiguières à Pont de Claix, sur un territoire de 15 kilomètres de long et 804 hectares concernant 9 communes (Notre-Dame de Commiers, Saint-Georges de Commiers, Vif, Varcès, Claix, Pont de Claix, Champ-sur-Drac, Champagnier, Saint-Martin de la Cluse). Une Réserve Naturelle est une entité de préservation et gestion d'un territoire ou d'un site, mais ne possède pas de structure administrative propre. Elle doit de ce fait être intégrée au sein d'un autre organisme. Dans le cas des Isles du Drac, la Réserve est gérée par le Syndicat Intercommunal de la Gresse du Drac et de leurs Affluents (SIGREDA).*

## Pourquoi une Réserve Naturelle Régionale ?

Situé au carrefour d'influences climatiques montagnarde et méditerranéenne, il s'agit d'un site à la fois naturel et périurbain, fortement marqué par les activités humaines, notamment la production d'eau potable pour la ville de Grenoble, et la production d'hydroélectricité par EDF. La Réserve présente cependant une mosaïque de milieux naturels et une très grande biodiversité avec à ce jour :

- **35 habitats naturels**, allant de la forêt alluviale aux zones humides, des berges de galets aux pelouses sèches. Cette variété permet la présence de nombreuses espèces.
- **600 espèces végétales** dont 38 d'intérêt patrimonial et **400 espèces animales** dont 80 d'intérêt patrimonial. Parmi les espèces remarquables, on peut citer le Castor, très bien représenté, l'Engoulevent d'Europe, ou encore les nombreuses espèces d'odonates (libellules) dont certaines rares. Parmi les plantes protégées au niveau Régional, figurent notamment l'Inule de Suisse et le Cirse de Montpellier.

Le site du Drac aval présente également l'intérêt d'être l'une des dernières rivières en tresses de cette dimension dans les Alpes du Nord. De plus, la vallée abrite en son sous sol une vaste nappe phréatique qui permet l'alimentation en eau potable la ville de Grenoble.

Au delà de la richesse patrimoniale, le classement en Réserve Naturelle permet d'encadrer un important projet de restauration écologique porté par le territoire depuis plus de 10 ans, et objectif prioritaire du SAGE Drac-Romanche : la remise en eau du Drac. Il est prévu d'augmenter le débit réservé au niveau du barrage de Notre Dame de Commiers de 3m<sup>3</sup> par seconde à 5,5m<sup>3</sup> par seconde, pour rétablir la continuité hydraulique entre le Drac et la Romanche, actuellement interrompue sur plus de 3 kilomètres. En effet les eaux du Drac s'infiltrent et disparaissent dans sa nappe alluviale constituée de galets, ce qui empêche la colonisation et la circulation de la faune et de la flore (cf p. 6-7).

En plus du projet de remise en eau et de la gestion des milieux naturels, le troisième objectif de la Réserve est la gestion de la fréquentation sur le site.

Le classement de la Réserve a une durée de 20 ans reconductibles,

et ses objectifs et programmes d'actions sont définis par un Plan de gestion.

## Plan de gestion

**Ce document donne les orientations de travail de la Réserve Naturelle des Isles du Drac.** Il a été validé en décembre 2013 pour une durée de 5 ans. Dans un site complexe où les activités humaines sont présentes, il permet de définir les stratégies de gestion et de faire appliquer la réglementation pour concilier les usages et le maintien de la biodiversité à long terme. Il contient notamment les connaissances sur les milieux naturels de la Réserve, le cadre des activités humaines, les préconisations techniques de gestion, les objectifs en matière de préservation, la cartographie, le règlement ou encore les orientations en matière de communication et de pédagogie pour la valorisation du site.



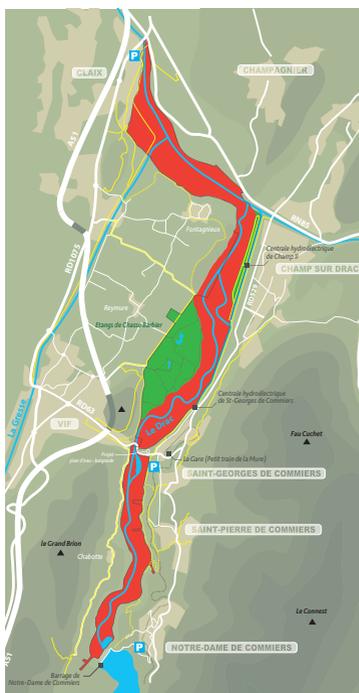
Le plan de gestion  
de la RNR  
est téléchargeable  
sur le site  
[drac-romanche.com](http://drac-romanche.com)

# DRAC



## L'interdiction d'accès au lit du Drac, une spécificité

Indépendamment de la réglementation de la Réserve, le lit du Drac est interdit à la fréquentation par deux arrêtés préfectoraux depuis 1997, à cause du risque de lâcher d'eau au niveau du barrage de Notre Dame de Commiers, suite au dramatique accident de 1995. Les zones autorisées à la fréquentation sont le secteur de Chasse Barbier et la promenade Thiervoz.



## Réglementation de la Réserve

La Réserve Naturelle est un outil de gestion qui s'accompagne d'une réglementation stricte, ayant pour objectif la compatibilité entre la préservation des milieux naturels et les activités humaines. Les mesures de protection environnementales ont d'autant plus lieu d'être dans un site fortement aménagé et exploité, donc sensible.

La réglementation est proche de celle des autres espaces naturels protégés dans le but de préserver la faune et la flore des différents dérangements comme la destruction des milieux, l'érosion ou le bruit.

Pour ces raisons, les véhicules à moteur sont strictement interdits dans la Réserve.



Les chiens doivent être tenus en laisse, compte tenu des dégâts qu'ils peuvent causer sur la faune, spécialement en période de reproduction.

Sont également interdits les feux, la cueillette et les dépôts de débris qui nuisent à l'intégrité du site.

Concernant la chasse et la pêche, la création de la Réserve n'a rien changé aux pratiques préexistantes. La chasse se pratique sur un tiers du territoire, tandis que la pêche est autorisée sur la moitié du linéaire du Drac et dans les étangs de Chasse Barbier.

## Les acteurs de la réglementation

Différents acteurs sont en charges de faire respecter cette réglementation. Les gardes de la Réserve Naturelle, l'Office National des Forêts (ONF), l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), et la gendarmerie assurent la surveillance du site tout au long de l'année, selon leurs compétences respectives. Leur rôle est aussi de sensibiliser le public pour permettre de préserver ce riche patrimoine commun.

### CONTRAT SIGNÉ !

Le contrat de rivière Romanche a été signé le 25 septembre 2013 à Oz en Oisans, en présence de Jean-Jack Queyranne, Président du Conseil régional Rhône-Alpes et de Marie-Noëlle Battistel, Députée de la 4<sup>e</sup> circonscription de l'Isère. Présidé par Gilles Strappazon, Conseiller général de l'Isère, et porté par le SACO, Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans, le contrat concerne 40 communes réparties sur 3 départements, l'Isère, la Savoie et les Hautes-Alpes. Il prévoit la réalisation de plus de 109 M€ d'investissements au cours des six prochaines années, à travers 150 projets portés par une soixantaine de maîtres d'ouvrage différents.

#### Ce programme d'actions cible 5 enjeux majeurs :

- améliorer la qualité de l'eau en réduisant les pollutions domestiques, agricoles et industrielles (47 M€),
- préserver et restaurer les milieux aquatiques en leur redonnant un fonctionnement plus naturel (14 M€),
- préserver la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable, tant en quantité qu'en qualité (19 M€),
- gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau (26 M€),
- renforcer la gestion locale de l'eau en réunissant les acteurs de l'eau, en communiquant et en sensibilisant le public (3 M€).

L'équipe du contrat est composée de Maud Balme-Debionne, chargée de mission et de Lucille Delacour, technicienne de rivière. Elles travaillent en lien avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil général de l'Isère, la Région Rhône-Alpes, le secrétariat de la CLE Drac-Romanche et les services de l'État.



### DES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MARCHÉ

Les élus du contrat de rivière Romanche, conscient que l'éducation à l'environnement passe aussi par les enfants, ont inscrit la sensibilisation des scolaires comme une priorité. Depuis la rentrée 2014, environ 15 classes pourront, chaque année, bénéficier d'ani-

mations totalement gratuites sur le thème de l'eau. Ces interventions, destinées aux écoles primaires, seront réalisées par des structures spécialisées dans l'éducation à l'environnement. Un partenariat a été mis en place entre le SACO et 8 structures comme Drac Nature, la Fédération de Pêche, le Parc National des Écrins ou encore la Ligue de Protection des Oiseaux.

Chaque classe bénéficie de quatre séances d'animation. Les projets pédagogiques sont définis avec chaque enseignant et adaptés au niveau de la classe et au programme scolaire.

Pour 2014/2015, les écoles de l'Oisans ont été privilégiées. A la rentrée prochaine, l'appel à candidature sera envoyé prioritairement aux établissements situés à l'aval du bassin (Vizille, Champ-sur-Drac, Jarrie...).

#### ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

##### 14 classes

Bourg d'Oisans – Auris – la Grave – Vaulnaveys-le-Bas – Cholonge

De la petite section au CM2

56 séances d'animations sur la ressource en eau et les milieux aquatiques



## UNE AGENCE, UN TERRITOIRE

Mardi 28 octobre, Xavier Ursat, directeur de la Division Production Ingénierie Hydraulique d'EDF a inauguré l'Agence Sud Isère Drôme « Une Rivière, Un Territoire » installée à Vizille, en présence de Richard Samuel, Préfet de l'Isère, Marie-Noëlle Battistel, députée, Christian Pichoud, vice-président du Conseil général de l'Isère, Jérôme Dutroncy, vice-président de la Métro, Michel Vogien, directeur de l'Unité de Production Hydraulique Alpes, Jean Copreaux, directeur de l'Agence et de l'ensemble

des acteurs politiques et socio-économiques isérois et drômois.

La nouvelle agence a pour mission de soutenir le tissu industriel local plus particulièrement dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'environnement en contribuant à l'émergence de projets créateurs d'emploi et en facilitant le recours à des PME locales dans le cadre des chantiers conduits par EDF. Cette 6<sup>e</sup> agence créée en France par EDF s'inscrit dans sa démarche nationale « Une Rivière, Un Territoire ».



## UNE STATION D'ÉPURATION POUR LA BASSE ROMANCHE D'ICI 2015

Le SACO, Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans présidé par Jean-Louis Pellorce jusqu'en avril 2014 et depuis par André Salvetti, a engagé au printemps 2014 la réalisation d'une Step à Gavet pour un coût total de 4,3 M€. Cet ouvrage d'une capacité de 4 000 équivalents habitants en basse saison et de 9 400 équivalents habitants en période touristique collectera les eaux usées de Livet, Rioupéroux, Gavet, la Morte, Saint-Barthélemy de Séchilienne et Séchilienne. Il présentera une fiabilité maximale grâce à sa conception en deux files de traitement, aux secours systématiques prévus pour tous les équipements, à la désinfection des eaux usées, à la présence

d'une lagune pour stocker les effluents en cas de panne et à un groupe électrogène assurant la sécurisation électrique. Le refoulement des eaux usées est situé en amont de la prise d'eau de Pierre Eybesse pour améliorer la dilution dans la Romanche. Avant leur évacuation, les boues seront déshydratées sur place afin de réduire leur volume.

La station a été conçue de manière à n'émettre ni bruits ni odeurs. Son architecture sobre et ses teintes minérales rappelleront la barre granitique qui surplombe le site et les couleurs présentes dans le paysage, lui permettant de s'intégrer avec discrétion dans son environnement.



## LES TRAVAUX DU SYMBHI SONT EN VOIE D'ACHÈVEMENT DANS LA PLAINE DE VIZILLE

Le syndicat s'est lancé dans une phase de travaux de grande ampleur répartie sur 3 ans, pour la protection des biens et des personnes contre une inondation de la Romanche entre Livet et Gavet et Champ-sur-Drac. Depuis février 2013, les opérations suivantes ont été menées dans la plaine de Vizille : déboisement, arasement de bancs et de seuil, confortement et création de digues, reprise du génie civil de petits ouvrages, renaturation et aménagement paysager.

Au printemps 2014, s'est achevée la seconde phase de travaux portant sur le confortement de la digue de Jouchy afin de sécuriser les champs captants du SIERG, sur l'arasement du seuil Tardy et le confortement des piles du pont de la RN85, ainsi que le confortement de la digue en rive droite au niveau de la base vie du chantier. Des annexes hydrauliques de la Romanche ont également été réouverts dans la plaine de l'Île Falcon pour restaurer une partie du potentiel écologique de la rivière. La dernière phase de travaux est en cours et devrait se terminer fin 2015 – début 2016.



▲ Confortement des digues de Jouchy

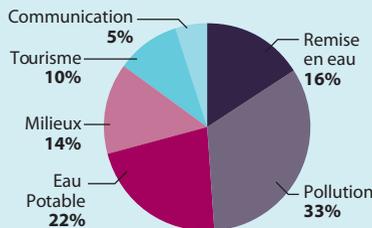
# 20 PROJETS

## SOUTENUS PAR LE FONDS EDF EN 2014

Suite à la réussite de la première convention (2011-2013) qui aura permis d'aider 50 projets pour un montant de 1 500 000 €, EDF – Unité de Production Alpes et la CLE ont renouvelé fin 2013 leur partenariat avec la mise à disposition d'un fonds de 500 000 € sur 2 ans. Après appel à projets, près de 35 dossiers ont été déposés pour un montant d'investissement de près de 6,6 M€ et une demande d'aide sur le fonds de près de 1,6 M€, ce qui témoigne une nouvelle fois de l'intérêt de cette convention pour les acteurs de l'eau.

Après audition des porteurs de projets, 20 dossiers ont été retenus en mars 2014 par le Bureau Exécutif de la CLE qui a décidé d'apporter des aides significatives de l'ordre de 10 % à 40 % suivant les opérations. Ainsi, 121 800 € (soit 56% de l'enveloppe totale) seront alloués aux projets portant sur le bassin du Drac et 94 000 €

(44%) aux projets Romanche. Environ 40 000 € sont également affectés en 2014 au protocole de remise en eau du Drac, projet phare du SAGE.



*Répartition selon les thématiques de la convention EDF/CLE >*

MAÎTRE D'OUVRAGE	PROJET
Bourg d'Oisans	Chemin de découverte aux abords de la Rive
Ambel	Création d'une station d'épuration (100EH)
Saint Andréol	Mise en place d'un traitement sur le captage Pré Clos
Vaulnaveys-le-Bas	Réhabilitation du lavoir du Gorgot et les lavandières
Cornillon en Trièves	Création de 2 stations d'épuration (300 EH)
SCAR	Travaux de restauration du Canal d'Arrosage de la Romanche
SACO	Création d'une station d'épuration (50 EH)
FRAPNA	Exposition itinérante sur le Drac isérois
Saint-Michel en Beaumont	Création de 2 stations d'épuration (110 EH et 60 EH)
SIERG	Préservation de la qualité des eaux de la nappe de la Romanche
SIGREDA	Lutte contre la Berce du Caucase, espèce végétale invasive
SIGREDA	Sensibilisation sur les milieux aquatiques (animations scolaires)
Valbonnais	Travaux de restauration de la digue de protection de la plaine des Fayettes
Mayres Savel	Création d'une station d'épuration (200 EH)
SIVOM du Pays de Vaulx	Travaux de protection du captage Fontaine Pelouze
SACO	Améliorer la connaissance sur la nappe de la plaine de l'Oisans
RNR des Isles du Drac	Evaluation de la population de Castors d'Europe
Allemont	Poursuivre la mise en conformité des périmètres de protection de captages
Grenoble	Travaux d'installation de l'instrumentation pour suivre le bon fonctionnement du captage PR4 lors du protocole d'essai de remise en eau
CLE / SIGREDA	Protocole d'essai de remise en eau du Drac

### Quelques projets financés dans le cadre du précédent appel à projets



Réservoir pédagogique du SIVIG (Le Gua)



Recensement de la population de castors dans la RNR des Isles du Drac



Aménagement d'une promenade sur les bords de la Jonche à La Mure



Station d'épuration de Saint-Martin de Clelles



Fumière protégeant le lac de Laffrey des pollutions d'origine agricole (SIALLP)

## UNE PETITE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE INNOVANTE

### AU RONDEAU À ÉCHIROLLES

*EDF Unité de Production Alpes investit 8,7 Millions d'Euros pour construire une nouvelle centrale hydroélectrique en milieu urbain. D'une puissance de 2,2 MW, la centrale du Rondeau produira l'équivalent de la consommation de 5 700 habitants.*

#### Une technologie innovante pour optimiser la chaîne de production sur le Drac Aval

Dérivée à partir du barrage du Saut du Moine, l'eau du Drac était jusqu'à présent turbinée par la centrale de Pont de Claix et de Drac Inférieur (localisée à Échirolles) avant d'être restituée, au niveau de l'échangeur du Rondeau, par un canal de fuite offrant une chute de 4,20 m. Afin d'exploiter cette chute d'eau, EDF construit une centrale, au nord de l'espace Comboire, qui optimisera le potentiel énergétique de cette chaîne de production. Ce projet situé en milieu urbain et dans un espace réduit, représente une innovation puisqu'il s'agira de l'aménagement le plus puissant de France équipé de turbines VLH (Very Low Head). Ces turbines aux pales lentes et silencieuses, conçues et assemblées en France dans l'Aveyron par MJ2 Technologies, sont idéales pour des chutes d'eau de faible hauteur.



#### Une centrale intégrée dans son environnement

L'emploi de groupes de production et d'ouvrages de génie civil de taille réduite optimise les volumes de la centrale. Le bâtiment d'exploitation, sera encastré dans le talus de la piste cyclable et reprendra la courbe et les matériaux des berges. Sa toiture végétalisée se raccordera à la bordure en herbe de la piste, rendant le bâtiment quasi-invisible depuis la piste cyclable et l'A480. Le raccordement au réseau électrique sera souterrain.



#### Une gêne minimale pour les usagers durant le chantier

Le chantier est longé par la piste cyclable qui relie Seyssins, Grenoble et Échirolles. Afin de la séparer de la zone de travaux tout en assurant la continuité de la piste jusqu'à Comboire, la piste a été déviée sans modifier l'itinéraire des cyclistes et retrouvera son tracé d'origine à la fin du chantier. Pour éviter les perturbations dans la zone de Comboire, les poids lourds rejoignent la zone de chantier par l'accès sud de Comboire, puis par un accès chantier mis en place rue du Mont Aiguille et par un cheminement spécifique en partie basse de la digue. Une cinquantaine de salariés de dix entreprises (dont la moitié de Rhône-Alpes) auront construit cet ouvrage qui sera mis en service en 2015.



>  
Aurélie Campoy, Chargée de mission CLE Drac-Romanche, Luc Belleville, directeur adjoint du SYMBHI, Jean-François Richer, directeur adjoint du SIERG, Bernard Barraqué, Directeur de Recherche CNRS, HDR



## SÉMINAIRE DE LA CEP « CONSTRUCTION INTERCOMMUNALE, EAU POTABLE ET RÉFORME TERRITORIALE »

Le 3 décembre 2014 à Saint-Martin le Vinoux, la Communauté de l'Eau Potable (CEP) a organisé son séminaire annuel. L'objectif de la manifestation organisée avec le concours de l'Agence de l'Eau, de l'ONEMA, de la Région Rhône-Alpes et du Laboratoire PACTE Territoires : éclairer les enjeux qui se posent aux EPCI exerçant la compétence eau potable dans le cadre des lois de réforme territoriale en croisant les visions technique, politique et universitaire sur le sujet.

L'adoption récente de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM) a conduit

à l'émergence de 11 métropoles de droit commun dont trois présentent un statut particulier : Paris, Lyon, Marseille. Ces agglomérations voient leurs compétences en matière de gestion de l'eau renforcées, puisque la loi oblige le transfert des compétences eau et assainissement (petit cycle de l'eau) à l'échelle communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2015 mais donne également de nouvelles prérogatives aux métropoles en termes de gestion des milieux aquatiques, de fonctionnement des cours d'eau et de prévention du risque inondation (grand cycle de l'eau) au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Quelles organisations ? Quels objectifs ? Quelles échelles ? Quels territoires ? C'est à ces différentes questions qu'ont tenté de répondre les intervenants. Ouverts par Charles Bich, Président de la CEP et Romain Lajarge, directeur du laboratoire Pacte Territoires, animés par Cécile Benech, responsable de la CEP, les débats ont été conclus par Christophe Mayoussier, Vice-Président Eau et Assainissement de la Métro.

Retrouvez les infos de la CEP sur : [www.scot-region-grenoble.org](http://www.scot-region-grenoble.org)

## AFFLUENCE À LA 6<sup>E</sup> ÉDITION DES COMPTOIRS DE L'EAU CONSACRÉE À LA COMPÉTENCE GEMAPI



▲ Charles Galvin, Clémentine Bligny, Jean-François Curci et Jean-Claude Pardal

Plus d'une cinquantaine de personnes, élus et usagers de l'eau, se sont pressées au Café de la résistance à Échirolles pour la 6<sup>e</sup> édition des Comptoirs de l'Eau organisée par la CLE Drac Romanche le 17 novembre dernier. Sur le thème « Exercent ou transférer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), quel choix pour les collectivités ? », plusieurs intervenants se sont succédé après l'ouverture du débat par le Président de la CLE, Charles Galvin. Clémentine Bligny, Chef du Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère a exposé dans les grandes lignes le contenu de cette

nouvelle compétence obligatoire « GEMAPI » issue également de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui va réorganiser la gouvernance de l'eau. La GEMAPI structurera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 la maîtrise d'ouvrage territoriale du grand cycle de l'eau qui comprend la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Le débat s'est structuré autour de la réflexion avancée de deux collectivités : celle de la Métro, présentée par Jean-François Curci, Directeur Général Délégué des Services Techniques, et celle du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de la Bourbre (SMABB), présentée par son Président M. Jean-Claude Pardal.

**InfoClé** publication de la Commission locale de l'eau Drac-Romanche - Tirage : 2600 ex. N°15, Décembre 2014

Directeur de la publication : Charles Galvin,  
Président de la Commission Locale de l'Eau  
Éditeur : CLE du Drac et de la Romanche

Rédaction : Les personnels de la CLE, de la RNR, du SIGREDA, du SACO et des contrats de rivières, M.-C. Myard  
Mise en page : polartgraphic.fr, Maquette : J'articule  
Impression : Imprimerie des Eaux-Claïres

Images : EDF©D. Guillaudin, Symbhi – SO Dupontrenoux, SACO, Artelia

